



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Axe Emergence est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-1 Formation professionnelle continue

Situé

10 rue des Marais Chatelais

27930 Guichainville

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme **Axe Emergence**
(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23270177927)
et atteste de sa conformité :

- au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences des décrets :
n° 2019-565 du 6 juin 2019 et n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
 - à l'arrêté 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné
à l'article D. 6316-1-1 du code du travail.
- à l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- au décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle à la procédure de certification PRO 003 en vigueur de PRONÉO Certification
- au guide de lecture en vigueur du Référentiel National Qualité publié sur le site du Ministère du Travail

Ce certificat est valable* du 26/12/2020 au 25/12/2024

Certificat n° F0313 (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 28ème mois du cycle de 4 ans)

Le 26/12/2020

Président de PRONÉO CERTIFICATION
Yves PARIOT

